

La plongée Handiplage



Remerciements

Je suis très reconnaissant à Yann Strebler qui depuis notre rencontre ne cesse de me guider dans l'amélioration de mes techniques et engagements dans la plongée des personnes en situation de handicap.

Je tiens également à remercier le CCAS d'Antibes en la personne de son directeur Ange Truch et son adjointe Aurélie Causse qui nous permettent d'accéder depuis maintenant de nombreuses années à l'handiplage d'Antibes et sans qui ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour.

Table des matières

Introduction.....	4
Les avantages et les inconvénients de l'handiplage.....	5
L'accès à la plage	6
Le public.....	7
Les techniques spécifiques à l'handiplage	9
L'équipement des handiplages.....	9
Les techniques de mise à l'eau.....	11
Les techniques d'équipement du plongeur.....	12
L'encadrement de la plongée.....	12
La fin de la plongée.....	13
L'aspect sanitaire.....	13
L'enseignement de l'activité	14
Formation des EH	14
Formation des MFEH1	18
Conclusion	20

Introduction

La plongée sous-marine est généralement associée à une activité au départ d'un bateau de plongée. Mais il existe de nombreuses structures, aussi bien des associations que des structures commerciales agréées, qui plongent au départ d'une plage ou du moins du bord, qu'il s'agisse d'un bord de mer ou d'une eau intérieure.

Les installations permettant aux personnes en situation d'handicap d'accéder à ces plages et de s'y baigner en sécurité sont de plus en plus nombreuses et il peut être intéressant de les utiliser pour notre activité.

D'autant que la plongée du bord que ce soit d'une handiplage ou d'une installation installée à la proximité immédiate d'une plage offre de nombreux avantages pour la plongée en situation de handicap.

Parmi ces avantages, on peut distinguer d'une part la simplicité des moyens de mise à l'eau, dans ce cas l'avantage est à l'handiplage qui met généralement gratuitement à disposition les équipements de mise à l'eau ainsi qu'une aide si besoin grâce au support des handi-plagistes. D'autre part, la plongée du bord est beaucoup plus visible par le grand public, qu'il soit plongeur ou non-plongeur et permet donc une promotion plus importante de l'activité « Plongée en Situation de Handicap » que lorsqu'elle est réalisée en bateau puisqu'elle se déroule généralement sur une zone plus fréquentée. Là encore avantage à l'handiplage qui regroupe des personnes en situation de handicap et donc susceptibles d'être intéressées pour découvrir la plongée sous-marine.

Au-delà de la visibilité par le grand public qui peut générer des envies, voire de créer de nouvelles vocations, la plongée depuis une handiplage permet également de nous faire connaître auprès des autorités locales (Département, intercommunalité, commune, CCAS) puisque nous utilisons leur installation. Ceci leur permet de valoriser leur outil d'accès au bord de plage pour les personnes en situation de handicap, mais nous permettra en temps voulu de justifier d'une activité pour le bien de la collectivité, paramètre très favorisant lors de la recherche de subvention.

Ce mémoire veut regrouper les principaux aspects de la plongée du bord en détaillant particulièrement les handiplages puisqu'elles offrent un support matériel et humain important et une visibilité accrue améliorant le développement de notre activité.

Parmi ces aspects on retrouvera l'aspect réglementaire qui fixe le cadre et les conditions de réalisation de ces plongées, je détaillerai par la suite les avantages et inconvénients de ces installations ainsi que les particularités du public à qui s'adresse principalement ces plon-

gées, puis nous verrons les différents moyens matériels généralement présents. Enfin un chapitre dédié à l'enseignement concernera les compétences qu'il y est possible de travailler au travers des différents niveaux d'encadrants Handisub.

Les avantages et les inconvénients de l'handiplage

Si l'engouement pour les handiplages s'est développé, c'est bien parce qu'elles disposent de nombreux avantages pour l'accès des personnes à mobilité réduite aux bords de plage. Et nous pouvons facilement transposer ces avantages à notre pratique de plongée Handisub.

En ce qui concerne les avantages en lien direct avec l'handiplage, celui qui vient à l'esprit en premier est la mise à disposition gratuite de matériels pour les personnes à mobilité réduite. Je détaille ce matériel un peu plus loin. Cependant cette mise à disposition dans le cadre de la plongée sous-marine reste soumise à l'accord du gestionnaire du site.

Un des autres avantages des handiplages est la visibilité bien plus importante qu'elle procure par rapport au bateau. Ces plages sont généralement situées dans des lieux très accessibles pour le public et proche des zones touristiques fréquentées. Ce qui permettra de rendre la plongée Handisub visible par le public, les journalistes, les autorités et pourquoi pas les futurs mécènes.

Au-delà des avantages spécifiques aux handiplages, on retrouve les avantages liés aux plongées qui s'effectuent aux départ du bord, comme une immersion progressive pour les sites choisis judicieusement, ce qui facilitera les mises à l'eau.

Mais également la stabilité du support. La terre ferme restera toujours plus stable que n'importe quelle embarcation de plongée, même si la mer est très calme. Cela facilite la mise en confiance des débutants et annule le risque de mal de mer.

Enfin, en plus de fournir un environnement familier (la plage sera toujours plus reconnue pour un plongeur débutant que le bateau), ce type de site fournit plus d'espace d'une part pour la circulation du plongeur mais aussi pour les accompagnateurs et aide de vie qui peuvent participer plus facilement.

Malheureusement, elles possèdent aussi quelques inconvénients comme la dépendance à la météo. Contrairement au bateau, il n'est pas possible de se déplacer pour se protéger d'un vent ou d'une houle trop virulente pour garantir la sécurité des plongeurs.

Autre point négatif, la profondeur est généralement limitée. Les sites handiplages sont choisis pour faciliter la baignade des personnes à mobilité réduite, par conséquent les fonds sont peu profonds. Ce n'est pas forcément gênant dans le cadre de baptêmes où la profondeur

peut se limiter à 2 mètres, cela devient plus problématique pour des plongées nécessitant une plus grande profondeur. La plongée Handisub nécessite un accès au site de plongée à proximité du lieu de mise à l'eau.

Pour les mêmes raisons, l'intérêt du site en termes de faune et de flore peut être très variable selon le site où est située la plage.

L'accès à la plage

Les handiplages sont nécessairement des zones réservées uniquement à la baignade. La pratique de la plongée sous-marines nécessite donc quelques démarches administratives préalables.

Dans un premier temps il faut obtenir l'accord du gestionnaire de l'handiplage, généralement le CCAS de la commune où elle se situe.

Ensuite comme les plongées se font au départ du bord et/ou dans la bande des 300 mètres, une déclaration de manifestation nautique sur le Domaine Public Maritime auprès des services de l'Etat (Affaires maritimes) est nécessaire. L'avis de la commune sera sollicité dans le cadre de cette démarche, d'où l'intérêt de l'avoir réalisé en amont.

Les informations demandées peuvent varier selon les communes, mais concernent généralement :

- L'identification de l'organisateur
- La description de la manifestation contenant les dates et horaires, le lieu exact, les effectifs, les moyens maritimes et de secours envisagés ainsi qu'une déclaration d'assurance.

Il est également possible de demander à la commune, à cette occasion, du matériel complémentaire tel que des barnums ou des tables et des chaises ou encore la mise à disposition de places de parking réservées.

Attention, cette demande doit être réalisée au moins 2 mois avant la date de la manifestation afin qu'elle puisse être validée en conseil municipal.

Même si ce mémoire se concentre surtout sur les plongées réalisées depuis un handiplage, toutes les informations qu'il contient sont transposables pour être utilisées depuis n'importe quelle plage. Dans ce cas, le Directeur de Plongée veillera, dans le cadre de son obligation de moyens, à mettre en place la sécurité nécessaire à l'activité tels que définie dans le code du sport ainsi que la signalisation de l'activité selon les prescriptions des autorités locales (préfectures maritimes sur le domaine maritime).

Le public

On a bien évidemment la possibilité de venir pratiquer sur l'handiplage avec les plongeurs Handisub licenciés. Dans ce cas, nous connaissons exactement leurs besoins en termes de matériel, ainsi qu'un plan personnalisé de progression qui va nous donner les points clés de la séance du jour. Nous connaissons leurs capacités et difficultés, peut-être n'ont-ils jamais plongé depuis une plage, mais ils sont plus ou moins aguerris et habitués aux contraintes imposées par le matériel de plongée et l'équipement d'une manière générale. L'encadrant n'aura donc pas de difficulté majeure pour ce type de plongée. Au contraire ce type de profil (handicap modéré ou majeur) peut être intéressant dans la cadre de formation EH1 ou EH2 puisqu'ils offrent un niveau de difficulté moindre par rapport à des non-plongeurs.

Vient ensuite le cas des non-plongeurs, il s'agira donc d'un baptême Handisub. Très souvent on rencontrera des habitués de l'handiplage qui ont assisté à une précédente activité ou que nous avons préalablement démarché via l'handiplage. Dans ce cas, c'est un public qui a déjà une expérience de l'handiplage et de ses modes de fonctionnement. On est dans un degré de difficulté un peu plus élevée avec des personnes qui devront appréhender la nouveauté du matériel de plongée. Ces équipements devront d'ailleurs être prévus pour convenir à toutes les morphologies et tous les handicaps, tout du moins à la majorité des personnes en situation de handicap que nous sommes susceptible de faire plonger. Et ce aussi bien en ce qui concerne le matériel de plongée classique (masque, détendeur, gilet, palmes, combinaison-néoprène) que le matériel spécifique (masque facial, lestage, aide à la propulsion, aide au maintien de la flottabilité...). Il existe une grande diversité de publics qui fréquente une handiplage que ce soit au niveau du handicap bien sûr, mais aussi au niveau de l'âge, de la corpulence, du milieu social d'origine et bien d'autres. Autant de situations auxquels l'encadrant aura à s'adapter aussi bien dans son enseignement que dans son encadrement et sa communication.

Et pour finir, troisième catégorie de public, le débutant complet qui n'a pas l'habitude de l'handiplage. Dernier niveau de difficulté puisque l'encadrant doit prendre en compte en plus de l'acte d'enseignement qu'il va réaliser en plongée, la gestion du nouvel environnement auquel est confronté le futur plongeur qui, rappelons-le, découvre le site et l'activité voire même la baignade en mer.

Il est rappelé que le Certificat d'Absence de Contre-Indications à la plongée sous-marine est obligatoire pour toute plongée en situation de handicap.

Les techniques spécifiques à l'handiplage

L'équipement des handiplages

Il existe un label « Handiplage » qui atteste du respect de l'obligation d'accessibilité telle que définie dans le code de la construction. Même s'il existe plusieurs niveaux garantissant plus ou moins d'équipement, le minimum requis garantit de retrouver sur le site :

- Une plage surveillée (poste de secours)
- Parking normes handicapés
- Roulement aménagé du parking jusqu'à la baignade
- Des engins de déplacement sur le sable et de mise à l'eau
- Des sanitaires adaptés à proximité

La plage surveillée signifie la présence de secouristes équipés sur place. Même si notre activité prévoit l'organisation des secours, la présence de secouristes identifiées offre une sécurité sur site accrue et rassure les plongeurs.

Les cahiers des charges des handiplages garantit donc un accès roulant du parking jusqu'à l'eau. Pour cela plusieurs équipements peuvent être utilisés :

- le tapis d'accès antidérapant permet au PMR de se déplacer sur le sable en sécurité et de rendre la plage praticable aux fauteuils roulants et déambulateurs.



De couleur tranchante avec le sol, il permet aux personnes malvoyantes de s'y déplacer plus facilement.

- Le fauteuil flottant de plage (type Tiralo ou WaterWheels)



Flottant, il permet à la personne de se baigner tout en restant dans le fauteuil. Les flotteurs assure la stabilité nécessaire.

Les roues larges permettent de rouler sur la plage sans difficulté.

- Le fauteuil tout-terrain (Hippocampe)



Conçu pour rouler sur le sable, et pouvant aller dans l'eau, il permet de transporter une personne à mobilité jusque dans l'eau. Comme il ne flotte que très peu, il peut être immerger facilement permettant à la personne qui y est assise d'en sortir facilement grâce à la poussée de l'eau.

Tous ces équipements sont destinés à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur la plage ainsi que leur mise à l'eau. Ils peuvent être utilisés en complément (tapis d'accès) ou en substitution de leur propre fauteuil roulant.

L'exemple de l'handiplage du Ponteil à Antibes

Particulièrement attachée à l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie sociale, la municipalité d'Antibes a eu la volonté de l'implanter dans la nouvelle base nautique et de la doter d'un maximum d'équipement adaptés afin de favoriser l'accessibilité.

Cette implantation permet la mise à disposition dans un bâtiment de vestiaires et WC adaptés et accessibles, depuis juin 2019. Auparavant il existait deux petits sites Handiplage depuis 2010 : à la salis et au ponteil.

Investissement global de 60 000€ :

- équipements pour les transferts, les mises à l'eau (1 lève-personne, 6 tiralos, 3 hippo-campes),
- aménagements pour faciliter la circulation : une rampe d'accès à l'eau et tapis de circulation,
- dispositif pour les déficients visuels Audioplage et une boucle magnétique,
- soin particulier apporté au dénivelé des pentes d'accès,
- 50 transats dont 15 PMR, 80 chaises, 50 parasols,
- gilets de sauvetages et accessoires de flottaison,
- matériel et tenues des handiplagistes ,
- barrières de délimitation et signalétique,

Fonctionnement annuel environ 85 000€

L'Handiplage est ouverte 7j / 7 de mi-juin à fin août, avec 12 handiplagistes par mois pour assurer les accompagnements. Le CCAS organise la formation avant chaque début de saison des handiplagistes, incluant les gestes de premiers secours (PSC1).

En 2020, un arrêt de bus accessible avec abri bus a été créé.

L'ensemble de ces éléments a permis de recevoir une double labellisation :

- Label Handiplage 4 bouées
- Marque d'état Tourisme et Handicap.

Fréquentation 2021 : 896 personnes inscrites pour un total de 13 416 visites.

Depuis 2020, le partenariat Handisub / Handiplage fait l'objet de publications, notamment sur le site Internet de la ville et les réseaux sociaux d'un encart web.

Les techniques de mise à l'eau

Compte-tenu du public concerné et des contraintes de déplacement sur la plage, l'équipement ne peut se faire que dans l'eau. Les techniques de mise à l'eau se feront donc exclusivement sans scaphandre.

Les personnes pouvant marcher pourront se mettre à l'eau par leur propre moyen, l'encadrant fournissant tout de même toute l'assistance nécessaire.

Pour les personnes ne pouvant se rendre à l'eau toute seule, l'utilisation d'un fauteuil tel que décrit ci-dessus est nécessaire.

Le fauteuil flottant est le modèle le plus courant sur les handiplages car adapté à la baignade des utilisateurs.

Cependant la flottabilité importante de ces fauteuils nécessite quelques précautions. En effet pour que la personne sorte du fauteuil, il faut relever les accoudoirs qui assurent la flottabilité de l'ensemble. Ceci va avoir pour effet d'une part de modifier fortement la flottabilité puisque les flotteurs ne seront plus dans l'eau mais également de perturber la stabilité du fauteuil si les accoudoirs ne sont pas relevés de manière symétrique.

La mise à l'eau d'une personne utilisant ce type de dispositif nécessite par conséquent 3 personnes : 2 personnes placées de chaque côté du fauteuil pour assurer la stabilité de l'ensemble lors du relevage des accoudoirs et une troisième pour récupérer notre plongeur car les 2 autres ne pourront pas bouger durant l'opération. Pour faciliter l'opération ces 3 personnes pourront pousser le fauteuil vers le fond afin de faciliter la sortie du fauteuil.

Pour les PMR plus téméraires ou plus habitués au fauteuil flottant, et dont la pathologie permet cette action, il est possible se laisser tomber d'un côté ou de l'autre, le fauteuil qui chavirera également sur le côté pourra être maintenu par l'encadrant. Dans ce cas particulier, seulement 2 personnes peuvent suffire pour la mise à l'eau.

Le fauteuil tout-terrain est quant à lui plus facilement immergeable.

2 personnes placées l'une face à l'avant du fauteuil et l'autre à l'arrière peuvent facilement maintenir le fauteuil sur le fond, permettant au plongeur de sortir facilement du fauteuil. L'encadrant de la plongée placée à l'avant peut alors déplacer le plongeur pour l'équiper.

La technique qui consiste au PMR de se laisser tomber sur le côté et décrite un peu plus haut est tout aussi applicable avec ce fauteuil. Dans ce cas et à condition que le plongeur soit sécurisé (combinaison de plongée et pas de lestage) il est envisageable de laisser un plongeur

expérimenté seul dans l'eau le temps de remettre le fauteuil hors de l'eau, ce qui permet une mise à l'eau par le seul encadrant.

Les techniques d'équipement du plongeur

Une fois le plongeur dans l'eau, il reste encore à l'équiper. Les handiplages possèdent la particularité de disposer d'un fond en pente très douce pour faciliter l'immersion des baigneurs. Voyons comment nous pouvons profiter de cet avantage.

Si le plongeur est marchant, il sera possible de l'équiper (stab + blocs) à la manière d'un sac à dos en atteignant un fond suffisamment profond pour mettre son gilet sur son dos sans contraintes puisque l'eau assurera la flottabilité suffisante. Il suffira d'atteindre la profondeur correspondant à la taille du plongeur.

Cette technique présente le double avantage d'équiper le plongeur d'une manière qu'il connaît déjà sans doute (mise en place d'un sac à dos en position verticale) mais également de lui faire conserver un contact visuel avec la plage voire même avec l'encadrant s'il dispose d'un assistant pour l'aider. Dans ce cas l'encadrant reste face au plongeur pendant l'équipement, gardant ainsi le contact visuel.

Si le plongeur est non marchant, la technique pour l'équiper est de la placer en position horizontale, sur le dos à la surface et d'assurer sa flottabilité avec l'aide d'un assistant qui lui tiendra les jambes à l'horizontale ou d'une frite disposée sous les genoux.

L'encadrant devra alors glisser le gilet, avec les fixations défaites, sous le plongeur et le gréer par la suite.

Cette technique possède 2 inconvénients qui sont que le plongeur ne dispose dans cette position que de très peu de repères visuels ce qui peut être perturbant et si le temps est très ensoleillé, cette position peut devenir vite désagréable. Il convient donc dans ce cas d'être rapide dans l'équipement ou de demander à un assistant de garder le contact visuel avec le plongeur en se plaçant au-dessus de lui et de le protéger du soleil si besoin.

L'encadrement de la plongée

En plus de la mise en sécurité du plongeur par rapport à son handicap, commune à toutes les plongées de personnes en situation de handicap, l'encadrement de ce type de plongée nécessite la prise en compte de contraintes supplémentaires.

D'une part comme explicité plus haut, le public plongeur est généralement novice. Une attention encore plus importante que d'habitude doit être apportée sur les contraintes subies par les oreilles et les mouvements désorganisés propres aux plongeurs débutants.

D'autre part, comme déjà entrevue, la profondeur sur les handiplages est généralement faible, au moins à proximité de la bande littorale. Il faudra donc que l'encadrant puisse évoluer dans ces faibles profondeurs en évitant tout risque pour le plongeur comme des yoyos contraignants pour les oreilles ou des contacts non désirés avec le fond.

La fin de la plongée

La fin de la plongée que constitue le dés-équipement dans l'eau et la sortie de l'eau sont à effectuer de manière inverse à l'équipement et à la mise à l'eau décrites plus haut.

Le confort et la sécurité du plongeur devant rester au centre des préoccupations de l'encadrant.

L'enseignement de l'activité

L'handiplage peut également servir de support à l'enseignement des différents niveaux d'encadrants Handisub.

Les avantages y sont multiples puisqu'il permet de s'affranchir des problèmes de risque d'inconfort lié à l'état de la mer. L'installation sur l'handiplage restera toujours plus confortable que dans une embarcation car il y aura toujours plus d'espace et des moyens plus adaptés. Enfin, l'handiplage offre moins de limitation dans le nombre d'accompagnants ainsi que dans le nombre de plongeurs.

Voyons quels sont les possibilités pédagogiques dans cette situation.

Formation des EH

Conformément à tout acte pédagogique voyons les compétences pratiques recherchés dans la formation d'encadrants et la manière dont il est possible de les travailler sur une handiplage.

Les compétences MFT recherchées pour le candidat EH1 (+ module MPC) :

- Mettre en œuvre un enseignement adapté (matériel / sécurité / communication)
- Expliquer les techniques de mise à l'eau et de sortie de l'eau
- Effectuer une simulation personnelle d'une situation de handicap moteur
- Réaliser le sauvetage d'un plongeur Handisub
- Communiquer et évaluer
- Planifier selon les possibilités matérielles

Et dans le cas du module complémentaire MPC :

- Mettre en œuvre une communication adaptée
- Animer la séance dans sa globalité
- Utiliser des équipements adaptés (masque facial)
- Identifier des modifications ponctuelles

Compétences	Commentaires
Mettre en œuvre un enseignement adapté	<p>[Matériel] Chaque type de handicap nécessite une adaptation matérielle plus ou moins importante. Il faut que le futur EH1 assimile, en testant le matériel spécifique, l'intérêt des adaptations telles que la position ou le type du lestage ou encore les propulseurs mécaniques.</p> <p>[Sécurité] Le stagiaire EH1 doit s'assurer que les moyens techniques qui permettent l'enseignement adapté garantissent dans tous les cas la sécurité du plongeur</p> <p>[Communication] Point central de tout acte d'enseignement, le stagiaire EH1 doit démontrer ses capacités à communiquer de manière adaptée au plongeur qu'il assiste.</p>
Expliquer les techniques de mise à l'eau et de sortie de l'eau	<p>Le stagiaire EH1 doit connaître le principe de fonctionnement des moyens spécifiques de mise à l'eau (fauteuil flottant ou tout-terrain) ainsi que les avantages et inconvénients dans le cadre de la plongée Handisub.</p> <p>La manipulation pourra se faire sur l'encadrant MFEH1 en phase d'apprentissage puis sur un plongeur Handisub pour évaluation.</p> <p>Les critères d'évaluation devant mettre en avant l'intégrité du plongeur et sa sécurité.</p>
Effectuer une simulation personnelle d'une situation de handicap moteur modéré	<p>L'idée est de mettre le stagiaire EH1 en situation d'handicap modéré réaliste afin qu'il appréhende les difficultés physiques ressenties par le plongeur Handisub aussi bien au cours de la plongée que lors de la mise à l'eau.</p>

Réaliser le sauvetage d'un PESH	<p>Conformément au MFT, doit se dérouler depuis une faible profondeur.</p> <p>L'apprentissage et l'évaluation se font avec l'enseignant ou un autre stagiaire EH1.</p>
Communiquer et évaluer	<p>La mise en contact avec des publics très variés que permet l'handiplage offre de nombreuses occasions d'apprendre à communiquer avec différents types de personnes.</p>
Planifier selon les possibilités matérielles	<p>La planification d'une séance avec la prise en compte des ressources matérielles nécessaires à la séance est un des objectifs de formation du EH1.</p> <p>L'handiplage va permettre de créer une situation moins stressante et plus facile à gérer en cas d'oubli.</p>
Animer une séance PESH MPC, Identifier les modifications ponctuelles	<p>La particularité de la plongée PESH MPC est le besoin de comprendre et de prendre en compte les difficultés subies par le plongeur Handisub (concentration compréhension, émotion, handicap invisible...) et par conséquent la nécessité de maintenir le plongeur Handisub dans un environnement « serein ».</p> <p>Chez le stagiaire EH1 en cours d'apprentissage, les conditions de l'handiplage peuvent favoriser l'identification de ces facteurs car le changement avec son environnement (matériel et humain) habituel est moins important que dans le cas d'une plongée au départ d'un bateau.</p>
Equipement adapté MPC	<p>Il s'agit surtout de l'utilisation du masque facial, de sa mise en place et de la compréhension de sa limite d'utilisation et donc de l'impact sur le déroulement de la plongée.</p>

Les compétences MFT recherchées pour le candidat EH2 :

On retrouve dans les compétences recherchées chez un EH2 les mêmes que celles recherchées chez un EH1, mais appliqués aux 3 types de handicap que sont le handicap moteur majeur, le handicap sensoriel et le handicap mental psychique et cognitif :

- Mettre en œuvre un enseignement adapté (sécurité / communication)
- Adapter l'encadrement et l'équipement du plongeur Handisub
- Effectuer une simulation personnelle d'une situation de handicap sensoriel
- Réaliser le sauvetage d'un plongeur Handisub majeur
- Communiquer et évaluer
- Planifier selon les possibilités matérielles

Compétences	Commentaires
Mettre en œuvre un enseignement adapté	<p>Le stagiaire EH2 a déjà acquis au cours de sa formation EH1 les fondamentaux de l'enseignement adapté mais uniquement dans le cadre de plongeur en situation de handicap modéré.</p> <p>Il doit donc être au cours de ce stage appliquer ses connaissances aux 3 autres types de handicap.</p> <p>L'évaluation de la compétence doit être axée sur l'adaptation des compétences acquises au cours de la formation EH1, en termes de mise en sécurité et de communication, aux nouveaux handicaps auxquels le stagiaire EH2 est confronté.</p>
Adapter l'encadrement et l'équipement du PESH	<p>L'adaptation à de nouveaux handicaps implique la prise en compte de nouvelles particularités en termes de matériel et d'encadrement.</p> <p>Chaque types d'handicap induit des contraintes et des limitations spécifiques. Au cours du stage EH2, 3 nouveaux types d'handicap sont introduits, et donc plusieurs nouvelles organisations à connaître.</p>

Effectuer une simulation personnelle d'une situation de handicap sensoriel	<p>Dans le même esprit qu'au cours de la formation EH1, l'objectif est de mettre le stagiaire EH2 en situation d'handicap sensoriel réaliste afin qu'il appréhende les difficultés physiques ressenties par le plongeur Handisub aussi bien au cours de la plongée que lors des phases de mise à l'eau et sortie de l'eau.</p> <p>Cette compétence comprend aussi la maîtrise de l'utilisation du masque facial par le stagiaire EH2, aussi bien en tant qu'encadrant que en tant qu'utilisateur.</p>
Réaliser le sauvetage d'un PESH majeur	<p>Conformément au MFT, doit se dérouler depuis une faible profondeur.</p> <p>L'apprentissage et l'évaluation se font avec l'enseignant ou un autre stagiaire EH2.</p>
Communiquer et évaluer	<p>La mise en contact avec des publics très variés que permet l'handiplage offre de nombreuses occasions d'apprendre à communiquer avec différents types de personnes.</p> <p>La mise en place d'un Plan Personnalisé pour le Plongeur et son suivi au cours du stage est un plus.</p>
Planifier selon les possibilités matérielles	<p>Au cours de sa formation le stagiaire EH2 doit concevoir une progression et établir une planification de séance.</p> <p>L'organisation d'une plongée handiplage répond à cet objectif et permet au stagiaire EH2 d'apprendre en prendre en compte l'aspect matériel facilement.</p>

Formation des MFEH1

D'une manière générale, plusieurs compétences peuvent être travaillées au départ d'une handiplage lors d'une formation MFEH1.

Mais comme le stagiaire MFEH1 doit démontrer ses capacités d'enseignement dans différentes situations, il peut être intéressant au cours de sa formation de lui faire pratiquer l'organisation d'au moins une séance sur une handiplage.

Les compétences MFT recherchées pour le candidat MFEH1 :

- Savoir enseigner la différence handicap modéré / majeur
- Savoir enseigner l'organisation de la plongée pour les 3 types d'handicaps (modéré / MPC / majeur)

L'activité Handiplage permet en particulier de travailler des compétences bien spécifiques telles que :

- Anticiper les besoins (matériels, logistiques, planification)
- Connaître et enseigner le matériel spécifique Handiplage
- Connaître et enseigner les techniques spécifiques plage
- Organiser la séance (dont le respect des règles sanitaires)

Compétences	Commentaires
Préparer le matériel nécessaire à la séance	Le stagiaire MFEH1 doit démontrer ses capacités à anticiper sur tous les besoins possibles en matériel de plongée pour la réalisation des baptêmes « PESH » à destination d'un public non connu ou dans la cadre d'une formation continue. En tant que formateur, il fournit aux stagiaires EH1 ou EH2 les moyens de prévoir le matériel nécessaire à leur propre séance.
Planifier la séance	Le stagiaire MFEH1 met en place un « plan de séance générale » en collaboration avec ses élèves EH1 ou EH2 dans le but de leur enseigner leur propre séance.
Donner des consignes	Le stagiaire MFEH1 est capable de communiquer avec les candidats EH1 ou EH2 sur la préparation, l'organisation et le déroulement de la séance. L'adaptation des consignes aux changements des conditions de pratique doit être vérifiée.
Enseigner l'utilisation du matériel spécifique	Entre encadrants et formateurs uniquement. Le stagiaire MFEH1 est capable d'enseigner l'utilisation du matériel spécifique handiplage. Il crée les conditions pédagogiques nécessaires à l'enseignement de ces techniques entre formateurs.

Enseigner les techniques spécifiques	<p>Avec le PESH</p> <p>Le stagiaire est capable de vérifier les acquis de ses élèves EH1 ou EH2 et de l'aider si nécessaire dans la réalisation de sa séance.</p> <p>Au cours de la plongée avec le PESH, il évalue, corrige et assiste si nécessaire son élève EH1 ou EH2.</p>
Organiser la séance	<p>Au cours de la séance, le MFEH1 assure le respect des consignes données à ses élèves EH1 ou EH2 au cours de la préparation.</p> <p>En fin de séance il est capable de donner un appréciation générale sur le déroulement de la séance.</p> <p>Il s'assure du respect des règles sanitaires</p>

Conclusion

Les intérêts de la plongée handiplage sont multiples.

Au-delà d'être un réservoir de potentiels futurs pratiquants elles offrent une visibilité incomparable de notre activité.

La prise en compte des techniques spécifiques à l'handiplage est donc nécessaire dans le cadre de la formation de nos encadrants EH. D'autant plus que ces techniques sont transposables à toutes les plongées du bord même s'il ne s'agit pas d'handiplage, sous la contrainte de moyens de sécurité supplémentaires comme nous l'avons vu.

Enfin dans le cadre de la formation de nos encadrants EH et MFEH1 la plongée handiplage peut fournir une aide précieuse en termes de découverte du handicap et de progression au travers de ces handicaps.